

## **AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 221024-14**

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 8 mars 2023, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de résolution mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 27 février 2023 :

### **PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 221024-14 VISANT À MODIFIER UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PRÉALABLEMENT APPROUVÉ - RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 220328-23 - HYUNDAI MASCOCHE - 290, MONTÉE MASSON - LOT 6 526 762 - ZONE CM 505 - DISTRICT 5**

Le premier projet de résolution numéro 221024-14 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le projet de résolution a pour objet :

- D'autoriser un abri d'auto en cour avant pour un usage de nature commerciale;
  - D'aménager 13 cases de stationnement en parallèle d'une longueur de 6,1 mètres.
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de résolution numéro 221024-14 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
  3. Ce projet de résolution numéro 221024-14 peut être :
    - consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
    - obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : [greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca);
    - obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
    - obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.
  4. Le site du projet est situé sur le lot 6 526 762, cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption. L'adresse de l'immeuble du site est le 290, montée Masson. Ce site est circonscrit par la montée Masson, l'avenue de l'Esplanade, l'immeuble du 320, montée Masson et les terrains donnant sur l'avenue de l'Étang à l'arrière du site.

Donné à Mascouche le 1<sup>er</sup> mars 2023.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot